

Normes de rendement pour les émissions de GES et méthode pour déterminer la limite annuelle totale des émissions

AOÛT 2025

Normes de rendement pour les émissions de GES et méthode pour déterminer la limite annuelle totale des émissions

le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Le Règlement de l'Ontario 241/19 (Normes de rendement à l'égard les émissions de gaz à effet de serre) exige de déterminer la limite annuelle totale des émissions conformément aux *GHG Emissions Performance Standards and Methodology for the Determination of the Total Annual Emissions Limit* (the Methodology). Les sept normes (méthodes) énoncées à la partie trois de la Méthodologie s'appliquent au calcul de la limite annuelle totale des émissions. La Méthodologie présente également les définitions et les facteurs de rigueur qui s'appliquent à chaque norme.